



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DGE

Question écrite n° 81084

Texte de la question

M. René Dosière souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les difficultés de trésorerie extrêmement préoccupantes que connaissent les petites communes par suite du non-versement de la subvention au titre de la dotation globale d'équipement pourtant attribuée à leur collectivité. Par suite de la régulation budgétaire, l'État n'est pas en mesure de procéder au versement du solde de la dotation attribuée. Or les communes, qui ont achevé leurs travaux, doivent maintenant régler les factures des entreprises qui sont intervenues, ce qui va conduire à des situations difficiles, puisque certaines d'entre elles n'ont pas les moyens financiers de pallier le défaussement du Gouvernement. Il demande donc, avec la plus grande insistance, au Gouvernement de lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de respecter ses engagements financiers envers les communes en versant le solde des sommes promises dans les délais impartis.

Texte de la réponse

Il a pu apparaître dans certains départements que le solde des subventions attribuées au titre de la dotation globale d'équipement des communes n'avait pas été versé en fin de gestion 2005 aux collectivités bénéficiaires. Il a été procédé, au cours des mois de février et mars 2006, à deux délégations de crédits de paiement aux préfetures correspondant au total à 90 % des crédits consommés au cours de l'exercice 2005, afin notamment de verser les soldes des dotations attribuées aux communes au titre de la dotation globale d'équipement des communes pour des opérations antérieures à 2006. Ces crédits doivent permettre de répondre aux demandes de versement de soldes qui n'ont pu être honorées à la fin de l'exercice 2005 et de faire face aux premières demandes reçues en préfecture au début de l'exercice 2006.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81084

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11690

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5412